



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

12 chemin Mon-Chez-Nous
Lot 5 008 567, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621, article 105 constructions et usages principaux ;

- Grille des spécifications numéro 507, zone 8V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge de recul avant à 6.40 mètres plutôt que 8.0 mètres pour un empiètement d'une section en porte à faux localisé au deuxième étage.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Martel, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h le neuvième jour de novembre 2021.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce neuvième jour du mois de novembre 2021.

La secrétaire-trésorière adjointe



Valérie Martel